

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'INDRE

ARRETE n° 2024-DD36-0023-SPE
modifiant et abrogeant l'arrêté n° 2021-DD36-0026-SPE
relatif à la composition du conseil territorial de santé de l'Indre

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11 ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU le décret du 07 juin 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire - Madame Clara de BORT ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique,

VU la décision n° 2023-DG-DS36-0004 du 09 novembre 2023 portant délégation de signature à la Directrice départementale de l'Agence régionale de santé de l'Indre ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 selon lesquelles « le conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges ;

CONSIDERANT les désignations complémentaires intervenues depuis le 21 décembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n° 2023-DD36-0041-SPE du 28/11/2023 sont abrogées.

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

ARTICLE 3 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

✚ **Au plus six représentants des établissements de santé**

➤ **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

Titulaires	Suppléants
Evelyne POUPET Directrice du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Marc KUGELSTADT Directeur du Centre Hospitalier d'Issoudun
Christine POINTET Directrice du Centre Hospitalier de Buzançais et Chatillon/Indre	Philippe POUSSIER Directeur général du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre
Céline BOILEVE Directrice de la Clinique Saint-François à Châteauroux	Martine GRUET Directrice de la Clinique du Haut Cluzeau Chasseneuil

- **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants
Docteur Gilbert MEKONDJI Président de CME du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Docteur Jean-Luc MARSZALEK Président de la CME du Centre Hospitalier de La Châtre
Docteur Michel HIRA Président du collège médical du GHT de l'Indre	Docteur Saïd TAYAA Président de la CME du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre
Docteur Guillaume DEEST Président de la CME de la Clinique Saint-François	Docteur Laurent MINOIS Président de la CME du Centre Hospitalier d'Issoudun

- ✚ **Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)**

Titulaires	Suppléants
Bruno CAMPEOTTO Directeur le Hameau des Gâtines Valençay - AEHM	Manuel VASSEUR Directeur général de l'ADAPEI 36
Alexis RIBEREAU Directeur EHPAD Saint-Joseph à Ecueillé	François RAFFAULT Directeur EHPAD La Roche Bellusson à Mérigny
Hervé STIPETIC Directeur d'établissements et de services Association Addictions France ANPAA	Jean-Luc MERCIER Directeur adjoint EHPAD La Vaquine à Chaillac
Claudine GUILLEBAUD Administratrice ADPEP 36	Ludovic DUTOUR Directeur général - PEP 36

Valérie LIMOUSIN Directrice des activités médico-sociales institutionnelles autisme AIDAPHI	Corinne PAYAN Directrice EHPAD Les Jardins d'Automne à Badecon-Le-Pin
--	---

- ✚ **Au plus trois représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaires	Suppléants
Marie RETY Directrice de Solidarité Accueil	Mylène COULANGE Cheffe de service Solidarité Accueil
Annabelle WATELIER Responsable territoriale et Chargée de mission FRAPS IREPS Antenne 36	Urmela DEY Coordinatrice départementale en Education Thérapeutique du Patient de l'Indre
Pascale DROCHON Prévention nutrition DIAPASON	Sandrine TOKER Présidente Association EKR France

- ✚ **Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

➤ **Au plus trois médecins**

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Paul DA SILVA URPS Médecins Libéraux	En cours de désignation
Docteur Delphine RUBE URPS Médecins Libéraux	En cours de désignation
Docteur Zaher SOOLTANGOS URPS Médecins Libéraux	Dominique PELLERIN URPS Pharmaciens

➤ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
WITTEVRONGEL Jocelyne URPS Pharmaciens	Mélanie GALLOIS URPS Orthophonistes
Hélène LOPIN URPS Infirmiers Libéraux	Sonia GANGNEUX URPS Infirmiers Libéraux

Frédérique LHEUREUX-SILVAULT CDOMK36	Capucine MASSAY-GIROUARD CDOMK 36
---	--------------------------------------

- ✚ **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**
- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
 - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
 - des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Docteur Didier LYON Représentant des Maisons de Santé	Docteur Sylvaine LELIBOUX Présidente CPTS Boischaut Nord Vice-présidente de l'InterCPTS 36
Charline DENIBEAU Infirmière coordinatrice EMG Etre-Indre	Sandrine LUX Coordinatrice des soins et prestations hotelières du CDGI
Docteur Laurence PHILIPPE Co-Présidente de la CPTS de Châteauroux and Co	Marine COUSSET Coordinatrice CPTS Châteauroux and Co Boischaut Nord et Boischaut Sud et Inter-CPTS
Christophe RUIZ Co-Président de la CPTS Boischaut Sud	Arnaud DAGUET Co-Président de la CPTS Châteauroux and Co
Delphine DIF-THIERY Directrice APPUI SANTE BERRY - DAC 36	Alice DESBOUIGES Administratrice APPUI SANTE BERRY - DAC 36

- ✚ **Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile**

Titulaire	Suppléant
Docteur Elhadi ADRAR Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Mélissandre LEICHTNAM Directrice HAD Vierzon

✚ **Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant
Docteur Hervé MIGNOT Conseiller Titulaire du CDOM 36	Docteur Thierry KELLER Président du CDOM 36

ARTICLE 4 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

✚ **Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	Marie-Françoise FEIGNON Membre du Bureau Fédération Familles Rurales de l'Indre
Hubert JOUOT Président de l'UDAF 36	En cours de désignation
Eric VAN-DER-VOORT Représentant départemental de l'Indre APF France Handicap	Hervé LECERF Représentant des usagers APF France Handicap
Philippe SCHNEIDER Représentant de la Ligue Contre le Cancer	En cours de désignation
Denise ROSA-ARSENE Déléguée Départementale UNAFAM	Patricia DANGUY UNAFAM

✚ **Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants
Claudette BRIALIX Bien Vieillir Ensemble 36 Représentante du CDCA	Odette RENAUD-INCLAN Fédération ADMR Représentante du CDCA
Philippe ALTAZIN Président APAJH 36 Représentant du CDCA	Evelyne COUTURIER CFDT 36 Représentante du CDCA
Marie-Madeleine LANGLOIS JOUAN CFDT 36 Représentante du CDCA	Catherine RUET France Alzheimer 36 Représentante du CDCA

Sophie TISSIER CGT 36 Représentante du CDCA	Daniel CLEMENTE FSU 36 Représentant du CDCA
---	---

ARTICLE 5 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

✚ **Au plus un conseiller régional**

Titulaire	Suppléant
Mathilde FOUCHET Conseillère Régionale Centre val de Loire	Aymeric COMPAIN Conseiller Régional Centre Val de Loire

✚ **Au plus un représentant des conseils départementaux**

Titulaires	Suppléants
Frédérique MERIAUDEAU Conseillère départementale	Jean-Yves HUGON Conseiller Départemental

✚ **Un représentant de la protection maternelle et infantile**

Titulaires	Suppléants
Françoise Le MONNIER de GOUVILLE Directeur DPDS	Dominique ZILLIOX Infirmière-coordinatrice Maison de la Solidarité – Châteauroux

✚ **Au plus deux représentants des communautés de communes**

Titulaires	Suppléants
Gil AVEROUS Maire de Châteauroux-Métropole	Alexis ROUSSEAU-JOUHENNET Maire de Levroux
Daniel BOUTON Conseiller municipal Communauté de Communes du Pays d'Issoudun	Annick MOURET 1 ^{ère} adjointe à la Mairie d'Argenton-sur-Creuse

✚ **Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France**

Titulaires	Suppléants
Philippe SIMONET Maire adjoint à la mairie de Châteauroux-Métropole	Patrick JUDALET Maire de La Châtre
Claude DOUCET Maire de Valençay	Régis BLANCHET Maire de Buzançais

ARTICLE 6 : Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

✚ **Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Suppléant
Nadine CHAIB Secrétaire générale Préfecture de l'Indre	Arlène VIVIEN Sous-Préfète Sous-Préfecture du Blanc

✚ **Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
Serge DULAURENT Membre titulaire du Conseil de la CPAM de l'Indre	Alice KICHENIN Membre titulaire du Conseil de la CPAM de l'Indre
Josselin PIBOULEAU Directeur CPAM 36	Denis CHARASSON MSA Berry-Touraine

ARTICLE 7 : Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Mélina LACOSTE-LAMOUREUX Mutualité Française Centre
Marcel HARTMANN Président - URIOPSS Centre-Val de Loire, Vice-Président de l'ANECAMSP

ARTICLE 8 : L'Association des parlementaires en tant que « Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code la santé publique » :

Nadine BELLUROT Sénatrice de l'Indre
Frédérique GERBAUD Sénatrice de l'Indre
Nicolas FORISSIER Député de l'Indre
François JOLIVET Député de l'Indre

ARTICLE 9 : La composition du bureau sera définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

ARTICLE 10 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté pourra faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans.

ARTICLE 11 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 10 septembre 2024
La Directrice départementale de l'Indre



Elsa LIVONNET